Progresser dans le commerce mondial de produits agricoles :



point
supplémentaire
sur les négociations
de l'OMC
en agriculture





Pour obtenir une version imprimée de cette publication, s'adresser également au :

Agroalimentaire Canada Immeuble Sir John Carling 930, avenue Carling Ottawa (Ontario) K1A 0C5

Téléphone : (613) 759-6626 Télécopieur : (613) 759-6783 Courriel : **publications@agr.gc.ca**

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, 2003

Pour obtenir l'autorisation de reproduire l'information contenue dans cette publication à des fins commerciales, faire parvenir un courriel à **copyright.droitdauteur@communication.gc.ca**.

Nº de catalogue A22-261/2003F-IN ISBN 0-662-89269-0 2199F

Avant-propos

Dans le cadre de l'engagement du gouvernement du Canada à informer les Canadiens intéressés au progrès des négociations de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) en agriculture, Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) avait d'abord préparé un document d'information complet intitulé *Progresser dans le commerce mondial de produits agricoles : le point sur les négociations de l'OMC en agriculture.* Ce document a été largement distribué à tout l'éventail d'intervenants du secteur agroalimentaire au cours de l'automne 2002, et il était disponible à tous les Canadiens sur le site Internet des politiques de commerce d'AAC : (http://www.agr.gc.ca/itpd-dpci/francais/consultations/docinfo.htm).

Cette mise à jour vient compléter l'information que contient le document *Progresser dans le commerce mondial de produits agricoles* en fournissant des renseignements courants au sujet des négociations de l'OMC en agriculture. Veuillez vous référer au premier document pour obtenir un glossaire des termes relatifs aux politiques commerciales, une description plus détaillée des objectifs du Canada dans ces négociations, de même que les objectifs d'autres principaux pays et les résultats clés atteints en agriculture lors du Cycle d'Uruguay de négociations commerciales multilatérales dans le cadre de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (AGTDC).



Table des matières

```
Avant-propos / 3

Section 1 — Introduction /7

Section 2 — État des négociations de l'OMC en agriculture / 9

Un rappel du mandat de Doha sur les négociations en agriculture / 9

Progrès récents / 9

Vers Cancun / 10

L'agriculture et le Programme de Doha pour le développement / 11

Les objectifs poursuivis par le Canada dans le cadre des négociations en agriculture / 12

Les forces dynamiques dans les négociations en agriculture / 13

Forger des alliances stratégiques / 14

Section 3 — Consulter les Canadiens / 15
```

Introduction

Les agriculteurs et les transformateurs canadiens font affaire avec un marché mondial — ayant exporté pour 25,8 milliards de dollars de produits agroalimentaires et en ayant importé pour une valeur de 20,7 milliards de dollars au cours de la seule année 2002. En réalité, le Canada est le troisième pays en importance au monde en matière d'exportations de produits agroalimentaires, se situant immédiatement après les États-Unis et l'Union européenne (UE), et il occupe le cinquième rang en matière d'importations. En 2001, environ 50 % de la production primaire a été exportée soit en vrac soit à titre de produits à valeur ajoutée. Les plus importants partenaires du Canada en matière de commerce en agroalimentaire sont les États-Unis, le Japon, l'Union européenne, le Mexique, la Chine et le Brésil. Pour obtenir plus de renseignements sur les exportations et les importations de produits agroalimentaires du Canada, veuillez vous rendre à l'adresse suivante : http://atn-riae.agr.ca/stats/stats-f.htm.

Compte tenu de son implication dans le commerce agroalimentaire mondial, le Canada a tout intérêt à s'assurer que les règles du commerce international régissant l'agriculture sont équitables. Ses producteurs et ses transformateurs ont besoin de règles du jeu équitables face à leurs concurrents. Ils ont également besoin d'un système mondial d'échanges fondé sur des règles pour s'assurer que l'environnement dans lequel ils transigent est façonné par les règles acceptées de façon multilatérale et non par la politique de la force.



Les négociations en agriculture de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) offrent au Canada la meilleure occasion de réaliser de véritables gains pour son secteur agroalimentaire. Voilà pourquoi le Canada insiste autant pour que soient réalisées d'importantes réformes en matière de commerce de produits agroalimentaires dans le cadre de ces négociations. En particulier, les négociations offrent au Canada l'occasion de réclamer de meilleures règles et des engagements supplémentaires qui instaureraient des mesures disciplinaires efficaces à l'encontre des pratiques commerciales de certains de nos principaux partenaires commerciaux, y compris les États-Unis et l'Union européenne. Le Canada travaille de manière stratégique avec un grand nombre d'autres pays, y inclus des pays en développement, afin de promouvoir ses intérêts sur toutes ces questions.

Maximiser les avantages au titre du Cadre stratégique pour l'agriculture

Le nouveau cadre stratégique pour l'agriculture (CSA) vise à faire du Canada le chef de file mondial en matière de salubrité des aliments, d'innovation et de production respectueuse de l'environnement. Ce cadre a été élaboré afin de fournir les outils que le secteur agroalimentaire nécessite pour prospérer à l'intérieur du pays et sur le plan international dans le contexte d'une évolution rapide de la technologie, des nouvelles demandes des consommateurs et d'un marché mondial qui se veut de plus en plus complexe et compétitif.

Afin de réussir la mise en oeuvre du nouveau CSA, il est indispensable d'améliorer les occasions d'accès aux marchés. En bref, les gains qu'offre le CSA au secteur agroalimentaire canadien ne pourront se réaliser pleinement tant et aussi longtemps que ses producteurs et que ses transformateurs n'auront pas un meilleur accès aux marchés et qu'ils ne disposeront pas de termes d'échanges plus prévisibles grâce à des règles plus claires et à une réduction du niveau de soutien interne ayant des effets de distorsion des échanges. Comme l'ont reconnu les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux de l'agriculture dans leur « Cadre pour la politique agricole au XXI^e siècle », « d'autres progrès en matière de réforme du commerce sont essentiels afin de maximiser les avantages pour le secteur agricole et agroalimentaire du *branding* du Canada sur les marchés étrangers ».

Agriculture et Agroalimentaire Canada met en oeuvre, en étroite collaboration avec les provinces, les territoires et les intervenants intéressés, une stratégie internationale intégrée en vue de tabler sur les gains du CSA. Les quatre principaux volets de la stratégie internationale sont les suivants : accroître les occasions d'accès aux marchés pour les Canadiens; la promotion du Canada comme chef de file en matière de salubrité des aliments, d'innovation et de production respectueuse de l'environnement; le règlement d'obstacles techniques au commerce; et l'appui au développement international.

Pour obtenir d'autres renseignements sur le CSA veuillez vous rendre au : http://www.agr.gc.ca/cb/apf/.

État des négociations de l'OMC en agriculture

Un rappel du mandat de Doha sur les négociations en agriculture

La quatrième Conférence ministérielle de l'OMC s'est tenue à Doha au Qatar, en novembre 2001. Les membres de l'OMC ont alors décidé de lancer un nouveau cycle élargi de négociations commerciales multilatérales, intégrant les négociations en cours sur l'agriculture et les services qui ont débuté en 2000. Les membres de l'OMC ont défini un mandat clair et ambitieux pour l'agriculture, en s'engageant à mener des « négociations globales visant : des améliorations substantielles de l'accès aux marchés; des réductions de toutes les formes de subventions à l'exportation, en vue de leur retrait progressif; et des réductions substantielles de soutien interne ayant des effets de distorsion des échanges ».

Les membres de l'OMC se sont également entendus sur un calendrier des négociations en agriculture, y compris celui visant à établir les modalités avant le 31 mars 2003. Dans ce contexte, les modalités font référence aux engagements que prendront les membres de l'OMC quant à la réduction du soutien interne ayant des effets de distorsion des échanges, et aux subventions à l'exportation ainsi qu'à l'amélioration de l'accès aux marchés.

Le mandat de Doha en matière d'agriculture comporte un engagement clair pour répondre aux besoins des pays en développement et aborder leurs préoccupations, tout en faisant du développement un thème principal dans les négociations. Les membres de l'OMC ont convenu que « le traitement spécial et différencié pour les pays en développement fera partie intégrante de tous les éléments des négociations et sera incorporé dans les Listes de concessions et d'engagements et selon qu'il sera approprié dans les règles et disciplines à négocier,

de manière à être effectif d'un point de vue opérationnel et à permettre aux pays en développement de tenir effectivement compte de leurs besoins de développement, y compris en matière de sécurité alimentaire et de développement rural ». Les membres de l'OMC ont également convenu d'examiner la façon d'offrir aux pays en développement un renforcement accru des capacités et un soutien technique lié au commerce.

Progrès récents

Honorant le mandat et le calendrier acceptés à Doha sur l'agriculture, le Président des négociations de l'OMC en agriculture, M. Stuart Harbinson, a présenté son premier projet de document sur les modalités aux membres de l'OMC, le 12 février 2003 (Pour en obtenir la version intégrale, veuillez vous rendre au : http://www.agr.gc.ca/itpd-dpci/francais/cours/modalities_f.htm). Ce projet de modalités de M. Harbinson se voulait controversé, dans l'espoir de susciter des négociations sérieuses entre les membres de l'OMC. Le projet de document exposait ses idées pour faire progresser les négociations sur les trois « piliers » de l'Accord sur l'Agriculture de l'OMC : l'accès aux marchés, le soutien interne et la concurrence à l'exportation.

Les membres de l'OMC ont discuté du projet à la fin de février 2003, à Genève, après quoi le Président a diffusé un projet légèrement modifié à la mi-mars 2003 (Pour obtenir cette version révisée du texte, veuillez vous rendre au : www.wto.org/french/tratop_f/agric_f/negoti_mod2stdraft_f.htm). Les membres de l'OMC se sont ensuite réunis à Genève, à la fin de mars, pour discuter du projet révisé.

Les membres de l'OMC ont été incapables de parvenir à une entente quant à un document sur les modalités avant l'échéance du 31 mars 2003 établie à Doha. Cela n'est pas surprenant, étant

Le point de vue du Canada sur le projet du document du Président sur les modalités

Tous les membres, y compris le Canada, ont soulevé d'importantes préoccupations au sujet du projet du document sur les modalités. En particulier, le Canada a exprimé, à maintes reprises, ses inquiétudes à l'égard des propositions du Président ayant trait à l'accès aux marchés, aux entreprises commerciales d'État (ECE) exportatrices et au manque d'ambition touchant la réduction du soutien interne ayant des effets de distorsion des échanges.

Sur le soutien interne :

- Les propositions du Président n'allaient pas assez loin dans la réduction du soutien interne qui fausse les échanges, en particulier en ce qui a trait aux niveaux élevés de dépenses des États-Unis et de l'Union européenne, réduction qui constitue un objectif clé de la part de plusieurs pays, y inclus le Canada.
- Le soutien interne qui fausse les échanges doit être réduit de façon beaucoup plus importante de sorte que tous les producteurs et transformateurs, qu'ils soient de pays développés ou en développement, puissent faire face à une concurrence équitable et non au Trésor d'autres gouvernements.

Sur les ECE exportatrices :

 Le Canada éprouve des difficultés importantes et fondamentales à l'égard des propositions du Président ayant trait aux ECE exportatrices. Les ministres réunis à Doha n'ont pas accordé aux négociateurs en agriculture de mandat pour renégocier les règles de l'OMC sur les ECE. De plus, le bien-fondé quant au besoin de nouvelles mesures disciplinaires dans ce domaine n'a pas été établi.

Sur l'accès aux marchés :

- Les propositions du Président sur l'accès aux marchés ne donnent pas la souplesse nécessaire pour améliorer l'accès aux marchés des produits les plus sensibles et elles ne permettent pas d'entrevoir un résultat équitable.
- La Canada travaille avec d'autres pays pour assurer un résultat qui procurera des améliorations réelles et pratiques quant à l'accès aux marchés et qui résoudra des iniquités actuelles entre les membres.

donné les grandes différences qui subsistent entre les membres sur plusieurs points majeurs de discussion. Les points les plus épineux à ce jour ont été l'approche à l'égard de la réduction des tarifs et le niveau d'engagement à réduire le soutien interne ayant des effets de distorsion des échanges. Le Canada s'attend à ce que ces points demeurent les plus épineux pendant les négociations.

L'impossibilité de définir les modalités à temps pour l'échéance du 31 mars s'est clairement avérée un recul pour les négociations en agriculture. Toutefois, tous les membres de l'OMC maintiennent leur engagement envers les négociations et celui de respecter le mandat et le calendrier global établi à Doha. Le Président a réitéré l'importance de définir les modalités « le plus rapidement possible ».

Depuis le 31 mars, les membres de l'OMC ont poursuivi leur travail sur les négociations en agriculture, visant les objectifs fixés par les ministres à Doha, en vue d'évaluer quels progrès peuvent être faits afin de réduire les écarts. Ils ont entrepris une série de consultations techniques avec le Président dans l'espoir de régler une gamme de questions

techniques, y inclus les crédits à l'exportation, l'aide alimentaire, la création d'un nouveau mécanisme d'aide aux pays en développement, la gestion des contingents tarifaires et des points relatifs à « la catégorie ambrée » du soutien interne ayant des effets de distorsion des échanges. Lors des consultations menées par le Président, l'on a également tenté de régler des questions « politiques » plus épineuses telles que l'approche visant la réduction des tarifs et le soutien interne ayant des effets de distorsion des échanges.

Vers Cancun

La prochaine étape clé des négociations sera la 5° Conférence ministérielle de l'OMC, qui doit avoir lieu du 10 - 14 septembre 2003, à Cancun, au Mexique. La conférence sera une occasion importante pour les ministres de l'OMC d'évaluer le progrès réalisé dans le cadre du Programme de Doha pour le développement et d'orienter davantage les négociations. Le Canada espère que les ministres pourront confirmer les modalités, y compris les approches visant l'élaboration d'engagements,

Délégation canadienne à la Conférence ministérielle de Cancun

La délégation canadienne à Cancun sera dirigée par l'honorable Pierre Pettigrew, Ministre du Commerce extérieur. Il sera accompagné de l'honorable Lyle Vanclief, Ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire du Canada.

La planification est en cours pour s'assurer que les Canadiens puissent participer aux séances de breffage tenues par la délégation canadienne grâce à une diversité de moyens dont des conférences sur le Web, des téléconférences et des sites Web mis à jour de façon régulière. Le gouvernement du Canada informera les Canadiens des progrès réalisés à la Conférence ministérielle de Cancun. Pour obtenir d'autres renseignements sur ces progrès, vous pourrez vous rendre au : www.dfaitmaeci.gc.ca/tna-nac/WTO-MCD-fr.asp

conformément à la portée et à l'ambition du mandat de Doha pour l'agriculture, et qu'ils pourront fixer le calendrier du reste des négociations.

À la suite de la conférence ministérielle à Cancun, les travaux se poursuivront en vue de l'achèvement des négociations d'ici la date butoir du 1er janvier 2005.

L'agriculture et le Programme de Doha pour le développement

L'agriculture est au coeur même du Programme de Doha pour le développement. Elle constitue pour le Canada, et pour bien d'autres pays membres de l'OMC également, le point principal du Programme de Doha pour le développement. Lors de leur réunion à Cancun, les ministres devront faire en sorte que l'on évolue dans tous les domaines de négociation afin d'assurer une bonne progression de l'ensemble du Programme de Doha pour le développement.

Le Programme de Doha pour le développement

À Doha, les membres de l'OMC se sont entendus pour lancer un nouveau cycle élargi de négociations commerciales multilatérales qui se terminerait au plus tard le 1er janvier 2005. En plus des négociations sur l'agriculture et sur les services entamées en 2000, les membres se sont engagés à négocier dans cinq autres domaines :

- l'accès aux marchés pour les produits non agricoles;
- des règles (c.-à-d., antidumping, subventions et mesures compensatoires, subventions sur le poisson de même que mesures disciplinaires et procédures concernant les accords commerciaux régionaux);
- l'établissement d'un système multilatéral de notification et d'enregistrement des indications géographiques pour les vins et spiritueux, dans le cadre de l'Accord relatif aux aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce;
- l'amélioration et la clarification du Mémorandum d'accord sur le règlement des différends de l'OMC;
- divers points relatifs au commerce et à l'environnement.

L'on s'attend à ce que les ministres de l'OMC se prononcent au sujet de l'ouverture de négociations sur les questions de Singapour, qui comprennent les politiques de la concurrence, l'investissement, la transparence des marchés publics et la facilitation des échanges.

L'importance de répondre aux besoins des pays en développement, y inclus à leur capacité de se conformer aux obligations commerciales courantes et à venir constitue un thème commun à tous les volets du Programme de Doha pour le développement.

Pour obtenir d'autres renseignements sur les objectifs du Canada ayant trait au Programme de Doha pour le développement, veuillez vous rendre au :

www.dfait-maeci.gc.ca/tna-nac/2003/ 2-fr.asp#Getting. Certains pays en développement ont indiqué qu'ils ne sont pas prêts à entamer les discussions sur d'autres domaines de négociation à moins de constater que les pays développés sont prêts à s'orienter vers des réductions substantielles des mesures de soutien et de protection dans les négociations en agriculture.

D'autres membres de l'OMC, telle que l'Union européenne, rattachent l'évolution des négociations en agriculture à d'autres domaines du Programme de Doha pour le développement. Par exemple, en échange des concessions qu'elle sera peut-être obligée de faire en agriculture, l'Union européenne réclame des résultats significatifs dans les questions touchant les indications géographiques ainsi que le commerce et l'environnement.

Indications géographiques

L'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (Accord sur les ADPIC) de l'OMC garantit une protection des indications géographiques (IG). L'IG est le terme indiquant le lieu géographique dont la réputation ou la qualité d'un produit est tributaire. Par exemple, « Fraser Valley » et « Niagara Peninsula » sont des IG de vins canadiens provenant de ces régions, tandis que « Scotch Whisky » est une IG d'un spiritueux d'origine écossaise.

À Doha, les ministres ont donné instruction aux négociateurs chargés des aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce de compléter les négociations sur le système multilatéral de notification et d'enregistrement des indications géographiques pour les vins et spiritueux d'ici la tenue de la Conférence ministérielle de Cancun. Les négociations sur le système d'enregistrement pour les vins et spiritueux sont en cours, mais avancent lentement. Les principales questions en litige sont l'étendue des obligations juridiques et les fardeaux financier et administratif que celles-ci entraîneraient.

Les ministres ont également demandé au Conseil des ADPIC d'étudier la possibilité d'étendre la protection accrue spéciale appliquée aux vins et spiritueux à d'autres produits, notamment les produits agricoles et les produits alimentaires. La position du Canada est que la protection des IG garantie actuellement par l'Accord sur les ADPIC est adéquate et qu'il n'est pas nécessaire de créer de nouvelles obligations relatives aux ADPIC pour des produits autres que les vins et les spiritueux.

Les objectifs poursuivis par le Canada dans le cadre des négociations en agriculture

La position du Canada dans le cadre des négociations de l'OMC en agriculture, annoncée par le gouvernement du Canada en 1999, a été élaborée en étroite collaboration avec l'ensemble des intervenants en agroalimentaire et avec les provinces. Cette position continue à bien servir le Canada dans les négociations.

L'objectif primaire du Canada est d'assurer que des chances égales soient accordées à tous afin que ses producteurs et ses transformateurs puissent faire une concurrence loyale et équitable à leurs homologues d'autres pays et non au Trésor des gouvernements étrangers. Le Canada réclame l'élimination complète des subventions à l'exportation en agriculture, le plus rapidement possible; une réduction substantielle, voire l'élimination, du soutien interne qui fausse les échanges; et des améliorations substantielles de l'accès aux marchés pour tous les produits agroalimentaires. Pour obtenir d'autres renseignements sur la position de négociation du Canada, veuillez vous rendre au : http://www.agr.gc.ca/cb/news/1999/n90819af.html.

Il est évident que les membres de l'OMC ne se sont pas encore pleinement engagés à trouver des solutions pragmatiques pour faire concorder leurs différends, particulièrement en ce qui a trait à l'accès aux marchés agricoles. À mesure que les membres cherchent des solutions créatrices, le Canada est bien placé, grâce à la force de sa position de négociation, pour promouvoir ses idées visant à réaliser une réforme fondamentale et à obtenir des résultats pratiques qui satisfassent les besoins et les intérêts de l'ensemble de l'industrie agroalimentaire du Canada.

Les forces dynamiques dans les négociations en agriculture

Les politiques internes et les positions de négociation des États-Unis, de l'Union européenne et des principaux pays en développement auront un impact majeur sur la vitesse et l'évolution des négociations en agriculture.

Les États-Unis demeurent résolus à atteindre des résultats ambitieux dans les négociations. En particulier, ils insistent pour obtenir un meilleur accès aux marchés. Toutefois, plusieurs autres membres de l'OMC sont d'avis que les États-Unis devraient être prêts à s'engager davantage en ce qui a trait au soutien interne ayant des effets de distorsion des échanges. Le Farm Bill a envoyé un signal négatif quant à la volonté des États-Unis d'accepter de réelles mesures disciplinaires touchant ses dépenses en agriculture.

Le U.S. Farm Bill

Le Farm Security and Rural Investment Act de 2002, communément appelé le U.S. Farm Bill, est une mesure législative de taille qui couvre nombre d'aspects de la politique agricole des É.-U. Cette loi comprend un soutien accru en faveur des céréales, des oléagineux et des légumineuses, des dispositions sur l'étiquetage des pays d'origine ainsi qu'une augmentation des dépenses sur des programmes touchant la conservation, l'environnement, l'innovation, la nutrition et la bioénergie.

Pour obtenir d'autres renseignements sur le *U.S. Farm Bill*, veuillez vous rendre au : www.usda.gov/farmbill/

À ce jour, l'Union européenne n'a pas démontré beaucoup de souplesse dans les négociations. Ceci est dû en partie au débat interne sur la réforme de sa Politique agricole commune (PAC). L'importance de la réforme pouvant être réalisée dans les négociations demeurera incertaine jusqu'à ce que l'Union européenne indique clairement dans quelle mesure son accord récent sur la réforme de la PAC lui permettra d'aller plus loin dans les négociations.

Réforme de la politique agricole commune (PAC) de l'Union européenne (UE)

Le 26 juin 2003, les ministres de l'agriculture de l'UE sont parvenus à un accord pour réformer la PAC. Le résultat final est moins ambitieux que les propositions faites par le commissaire à l'agriculture, Franz Fischler, en janvier 2003. Les éléments clés de la nouvelle PAC sont les suivants :

- Un paiement unique par exploitation pour les agriculteurs de l'UE remplacera quelques-uns ou la totalité des montants octroyés à l'heure actuelle en vertu d'une gamme de programmes. Ce paiement, dont au moins une partie sera indépendante de la production, sera lié à des normes en matière d'environnement, de sécurité alimentaire, de santé animale et végétale, et de bien-être des animaux. Le paiement sera également lié à l'exigence du maintien de toutes les terres agricoles dans des conditions agronomiques et environnementales satisfaisantes. Une série d'options est offerte aux États membres en ce qui concerne le moment de la mise en vigueur du paiement unique par exploitation au cours des quelques années à venir et les éléments qui ne sont pas convertis.
- Une politique de développement rural renforcée.
- Une réduction des paiements directs versés aux grandes exploitations afin de financer la nouvelle politique de développement rural.
- Un mécanisme de discipline financière visant à assurer que le budget agricole établi jusqu'en 2013 ne sera pas dépassé.
- Des réductions des prix d'intervention pour les produits laitiers.

Pour de plus amples renseignements sur la réforme de la PAC, consultez le site Web suivant : http://europa.eu.int/comm/agriculture/mtr/index_fr.htm

Parmi les 146 membres actuels de l'Organisation mondiale du commerce, plus de 100 sont des pays en développement. Ils ont donc un rôle clé à jouer dans la détermination des résultats des négociations. Nombre de pays en développement estiment ne pas avoir tiré parti du Cycle d'Uruguay autant que les pays développés. C'est pourquoi le programme de Doha pour le développement insiste notamment sur l'importance de répondre aux besoins et aux préoccupations des pays en développement et de les aider à rehausser les niveaux de développement.

Bon nombre de pays en développement s'inquiètent des iniquités du système de commerce mondial et veulent que les pays développés réduisent de manière

Pays en développement

La majorité des membres de l'OMC est constituée de pays en développement. Alors que les pays développés présentent souvent diverses approches et divers objectifs sur des questions précises, ils ont adopté un front commun sur la façon dont devraient être traitées certaines de leurs questions. Plusieurs de ces pays en développement travaillent ensemble, en groupes et en coalitions informels et en constante évolution en vue de faire reconnaître leurs intérêts sur certains enjeux des négociations. Notons, entre autres, le Groupe africain, l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE), la Communauté des Caraïbes (CARI-COM) et le Marché commun du Cône Sud (MERCOSUR).

marquée leurs degrés de soutien interne faussant les échanges. À leur sens, les hauts degrés de soutien interne et de subventions à l'exportation qu'offrent certains pays développés gênent leurs efforts pour rehausser les niveaux de développement et accéder aux marchés étrangers. Ils ont aussi des inquiétudes au sujet de leur capacité de mettre en œuvre les engagements actuels et nouveaux de l'OMC et ont demandé des dispositions améliorées relatives au traitement spécial et différencié, ce qui inclut des périodes de mise en œuvre plus longues et des engagements de réduction amoindris.

Le Canada est conscient de nombre des préoccupations présentées par les pays en développement. Nous travaillons en étroite collaboration avec ces derniers pour faire en sorte que l'issue des négociations leur offre effectivement la souplesse qu'ils exigent, tout en garantissant que les nouvelles dispositions cherchent à répondre à des besoins de développement authentiques. Le Canada n'est pas insensible aux préoccupations des pays les moins avancés (PMA) en raison de leur extrême pauvreté. Le Canada a récemment ouvert ses marchés davantage aux importations des PMA, et il met en place d'importantes augmentations de son aide au développement, dont un pourcentage notable est consacré à l'agriculture.

Forger des alliances stratégiques

La force du Canada réside dans ses idées et dans son potentiel de mobiliser le soutien à ses approches constructives et pratiques en vue d'établir des règles du jeu internationales équitables. Il continue de

Le Groupe de Cairns

Le Groupe de Cairns fut constitué en 1986 par un groupe de pays, petits et moyens exportateurs de denrées agricoles, afin de poursuivre des objectifs communs en matière de commerce agricole dans le Cycle d'Uruguay. Les membres du Groupe de Cairns sont les suivants : Afrique du sud, Argentine, Australie, Bolivie, Brésil, Canada, Chili, Colombie, Costa Rica, Guatemala, Indonésie, Malaisie, Nouvelle-Zélande, Paraguay, Philippines, Thaïlande et Uruguay.

Le Groupe de Cairns est un acteur de tout premier ordre au sein des négociations en agriculture de l'OMC. Il est reconnu comme interlocuteur important et il s'est surtout illustré en insistant sur la nécessité de placer la réforme du commerce agricole au coeur du programme des négociations de l'OMC.

travailler ardemment à forger des alliances stratégiques avec un grand éventail de pays qui ont des intérêts internes et internationaux très différents. Ces alliances stratégiques offrent au Canada une bonne occasion de travailler sur une base continue à prouver que sa position de négociation présente une approche pratique en vue d'atteindre un résultat juste et équitable dont pourront profiter tous les membres.

Le Canada continue de travailler de très près avec le Groupe de Cairns, étant donné qu'il est dans l'intérêt de tous les membres du Groupe de Cairns de parvenir à des conditions de commerce améliorées en ce qui a trait aux produits d'exportation dont dépend la croissance de leur secteur agricole.

Le Canada travaille aussi en étroite collaboration avec un grand nombre de pays en développement pour insister sur l'importance de faire pression collectivement en vue de l'élimination ou d'une réduction significative du soutien interne ayant des effets de distorsion des échanges puisque ceci cadre réellement avec leurs objectifs en matière de développement.

Les pays en développement doivent avoir confiance que leurs préoccupations au sujet de leur place au sein du commerce mondial seront traitées lors des négociations en agriculture. Selon le Canada, la meilleure façon d'y parvenir est de s'assurer que les pays développés et ceux en développement continuent de travailler ensemble pour atteindre un résultat substantiel dans les négociations en agriculture de l'OMC dont tous les membres du système mondial de commerce tireront profit.

Consulter les Canadiens

Les membres de l'OMC continuent de progresser vers la date d'achèvement du 1er janvier 2005 du Programme de Doha pour le développement. Le gouvernement du Canada consulte les Canadiens sur tous les aspects du Programme. AAC travaille en étroite collaboration avec d'autres ministères du gouvernement tout au long de ce processus. Pour obtenir d'autres renseignements sur les activités de consultation autres que l'agriculture, veuillez vous rendre au : http://www.dfait-maeci.gc.ca/tna-nac/consult-fr.asp.





Dans le domaine de l'agriculture, le gouvernement continuera, durant les négociations, de consulter les provinces ainsi que tous les intéressés par divers moyens, y compris des rencontres avec les associations de l'industrie ainsi qu'avec les groupes consultatifs des provinces et de l'industrie. Le gouvernement continuera d'informer les Canadiens des progrès de négociations en agriculture à l'aide du site Web d'AAC sur les politiques de commerce agroalimentaire au : (http://www.agr.gc.ca/itpd-dpci/indexf.html).



